



Séance du 23 mars 2017 à 19 heures

Commune de BELLEFONT – LA RAUZE – Salle des fêtes de Constans

Aujourd'hui, vingt-trois mars deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Bellefont – La Rauze – Salle des Fêtes de Constans

Etaient présents :

52 titulaires dont 13 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme HAUDRY Sabine, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAUUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC ...
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 12 suppléants

• TITULAIRES :

BELLEFONT – LA RAUZE	M. NOUAILLES Serge (procuration donnée à Mme Martine FOURNIER), M. ANNES Jean-Pierre (procuration donnée à M. Jean-Paul DUJOL),
CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUX Catherine, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. Serge MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. Bernard DELPECH), M. TESTA Francesco (procuration donnée à M. Alain SAN JUAN), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme Martine LOOCK), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
CATUS	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. Claude TAILLARDAS),
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (procuration donnée à M. Daniel JARRY),
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à M. Guy PEYRUS), Mme VANBESIEN Joëlle (procuration donnée à Mme Roseline VALETTE),
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à Mme Bénédicte LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
SAINT GERY – VERS	M. GILES Jérôme (procuration donnée à M. Olivier BORIES),
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Désignation des membres du Conseil Communautaire au sein de la Commission Locale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 23 mars 2017

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteurs : Laure COURGET – Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Désignation des membres du Conseil Communautaire au sein de la Commission Locale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable

Mesdames, Messieurs,

Le Secteur Sauvegardé de Cahors, couvrant 32 hectares et les 1600 parcelles de la ville ancienne, a été instauré par arrêté ministériel en date du 10 octobre 1972. Son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), encore en vigueur aujourd'hui, a été approuvé le 13 octobre 1988 par décret du Conseil d'Etat. Il était devenu indispensable d'actualiser ses dispositions. Par délibération en date du 22 février 2007, la commune de Cahors a demandé la mise en révision du PSMV.

Dans le cadre de sa politique de gestion urbaine, la ville de Cahors a élaboré une stratégie fondée sur la notion de reconquête du secteur sauvegardé qui passe par une résorption de l'habitat indigne, une amélioration de l'efficacité énergétique et une réhabilitation exemplaire du bâti patrimonial et des espaces publics. La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Sauvegardé en constitue le vecteur principal. Par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2008, l'Etat a autorisé cette mise en révision.

Le PSMV est le document fixant les règles d'urbanisme particulières qui s'appliquent dans le secteur. Il constitue tout à la fois un instrument de connaissance, une proposition d'évolution de la ville et un guide pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. Le PSMV est le seul document d'urbanisme permettant de réglementer les interventions dans les intérieurs d'immeuble et de fixer des prescriptions quant aux travaux qui s'y dérouleraient.

Durant toutes les phases d'élaboration du nouveau PSMV, une Commission Locale de Secteur Sauvegardé (CLSS) est instaurée par le Préfet et co-présidée avec le Maire/Président de l'EPCI ; elle a pour mission de suivre le projet jusqu'à son approbation définitive par l'Etat. Cette instance locale de quinze personnes, est composée par tiers d'élus, de représentants de l'Etat et de personnes qualifiées. Cette instance doit demeurer après la procédure de révision afin d'assurer le suivi de son application.

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour.

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du PSMV de Cahors, après accord du Conseil municipal de Cahors en date du 25/11/2015.

Conformément au Code de l'Urbanisme, il convient de renouveler le tiers de représentants des élus de la Commission Locale. La présente désignation fera l'objet d'un arrêté préfectoral entérinant les nouveaux membres.

Il convient donc de procéder à la désignation de 5 membres du Conseil communautaire appelés à siéger au sein de cette commission locale qui sera présidée conjointement par le Président du Grand Cahors et le Préfet ou son représentant.

Suite à l'enquête publique, qui s'est déroulée en décembre dernier, la Commission Locale sera réunie pour un point d'information avant de soumettre le projet définitif au vote du Conseil puis le rendre exécutoire par voie préfectorale.

Vu la délibération du 22 février 2007 de la commune de Cahors sollicitant la mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de son Secteur Sauvegardé,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2008 autorisant la mise en révision du PSMV de Cahors,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence

« Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération du Conseil municipal de CAHORS, en date du 25/11/2015, donnant son accord au Grand Cahors pour achever la procédure de révision du PSMV,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure de révision du PSMV de CAHORS, »

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De désigner en qualité de membres du Conseil communautaire les 5 membres suivant :
 - M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE,
 - M. Michel SIMON,
 - Mme Françoise FAUBERT,
 - Mme Brigitte DESSERTAINE,
 - M. José TILLOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE